🦌 Marche à suivre – Chasse à l'orignal 2025 – Enregistrement en ligne

IMPORTANT : Chaque chasseur doit s'enregistrer au préalable sur le poste d'accueil virtuel selon la procédure habituelle. Également, vous devez inscrire au dos de la feuille d'enregistrement la date et les heures de sortie/entrée au besoin.

1️⃣ Avant le départ pour la chasse

- Imprimez et remplissez le formulaire officiel ci-joint;
- Inscrivez le numéro de la zone de chasse en haut à droite;
- Inscrivez le nom complet de chaque chasseur participant à votre expédition;
- Indiquez le numéro de permis provincial de chacun;
- Encerclez la ou les dates exactes où chaque chasseur a été en activité de chasse sur le territoire;
- Conservez le formulaire original dans votre campement ou véhicule, accessible en tout temps pour inspection.

2️⃣ Pendant la chase

- Assurez-vous que **chaque chasseur transporte son permis provincial** valide.
- Respectez la réglementation :

  Seule la chasse à l'orignal mâle adulte est autorisée (bois de 10 cm et +).

- En cas d'abattage :
  - Remplissez immédiatement **la section "Statistiques de chasse"** au bas du formulaire :
    - **Date et heure précises** de l'abattage.
    - **Lieu exact** (lac, chemin, zone).
    - **Nom du chasseur ayant abattu l'orignal.**
    - **Nom du chasseur ayant apposé le 2e coupon.**
    - **Nom du chasseur ayant apposé le 3e coupon.**
  - **Apposez les trois coupons de transport** sur la bête : un pour chaque chasseur identifié.

3️⃣ Après l'expédition lors de la sortie de la Zec

- À la **fin de votre séjour**, vous devez :
  - **Remettre la feuille complétée** (formulaire ci-joint) à l'accueil de la ZEC.
  - **Remettre vos formulaires d'enregistrements de chasse** (entrée/sortie) à l'accueil de la ZEC.
- Cette démarche est **obligatoire** pour compiler les statistiques de chasse et assurer la gestion durable de la faune.

4️⃣ **Besoin d'aide ?** Pour toute question ou précision :
📧 chasse.desmartres@reseauzec.com